N° 98-12 au catalogue

IMPACT DU CONTRÔLE ET DE L'IMPUTATION SUR LES ESTIMATIONS DU REVENU UNE ÉTUDE DE CAS

Numéro d'enregistrement du produit 75F0002M

Mai 1998

Maryanne Webber, Division de la statistique du revenu, Statistique Canada

Cathy Cotton, Division de la statistique du revenu, Statistique Canada

La série des documents de travail sur la Dynamique du revenu et du travail est conçue en vue de communiquer les résultats des études ainsi que les décisions importantes ayant trait au Programme sur la dynamique du revenu et du travail. Elle est une continuation de la Série de documents de recherche de l'EDTR. Ces documents sont disponibles en français et en anglais. Pour obtenir une description sommaire des documents disponibles ou un exemplaire de ces documents, communiquez avec les Services aux clients, Édifice Jean-Talon, 7e étage, section B5, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6; par INTERNET: DYNAMIQUE@STATCAN.CA; par téléphone au (613) 951-7355 ou sans frais au 1-888-297-7355; ou par télécopieur au (613) 951-3012.

106-03944/

SOMMAIRE

Statistique Canada vient de terminer la révision de ses programmes de statistiques sur le revenu . Cette révision comble un besoin d'harmonisation des données sur le revenu qui émanent de diverses enquêtes et sources administratives. Le présent document étudie les activités du Groupe de travail et l'un des changements aux programmes correspondants, à savoir l'intégration de deux importantes sources de données annuelles sur le revenu au Canada : l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR).

TABLES DES MATIÈRES

		Page
1.	Introduction	1
2.	Groupe de travail des statistique de revenu	2
	2.1 Histirique	2
	2.2 Recommandations du Groupe de travail	3
3.	Intégration de l'EDTR ed de l'EFC	5
4.	Comparaisons entre l'EDTR et l'EFC	7
	4.1 Revenu global	8
	4.2 Revenu moyen	11
	4.3 Répartition du revenu	13
	4.4 taux de faible revenu	14
5.	Impact de l'utilisation de données fiscales: étude	16
6.	Étude de simulation	17
7.	Conclusion	20
8.	Remerciements	20

1. INTRODUCTION

Statistique Canada vient de terminer la révision de ses programmes de statistiques sur le revenu . Cette révision comble un besoin d'harmonisation des données sur le revenu qui émanent de diverses enquêtes et sources administratives. Outre les questions portant sur l'étendue de l'enquête, les techniques de collecte de données, les taux de réponse et la classification, les procédures de contrôle et d'imputation semblent avoir un impact considérable sur les résultats définitifs.

Le présent document étudie les activités du Groupe de travail et l'un des changements aux programmes correspondants, à savoir l'intégration de deux importantes sources de données annuelles sur le revenu au Canada : l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Cette intégration a suscité un certain nombre d'études d'évaluation qui ont mis en lumière l'impact du contrôle et de l'imputation sur les résultats finaux de l'enquête.

La section qui suit examine le contexte dans lequel s'effectuent les travaux du Groupe de travail des statistiques de revenu, le mandat de ce Groupe de travail et les recommandations formulées. Les principales questions à envisager au chapitre des données dans l'intégration de l'EFC et de l'EDTR sont abordées à la section 3. Les trois sections suivantes traitent de quelques différences quantitatives entre les deux enquêtes, notamment des différences entre les taux de faible revenu.

2. GROUPE DE TRAVAIL DES STATISTIQUES DE REVENU

2.1 Historique

L'Enquête sur les finances des consommateurs a été instaurée dans les années cinquante et est devenue une source importante de renseignements sur la répartition du revenu au Canada. Le Recensement de la population et du logement a commencé à recueillir des données sur le revenu en 1961, et pendant de nombreuses années, l'EFC et le recensement étaient les deux seules sources importantes de données sur le revenu familial.

Au cours des années 1970, Statistique Canada a commencé à utiliser les données du fichier d'impôt sur le revenu comme source statistique mais, pendant nombre d'années, la portée du système fiscal (tant pour la population que pour les sources de revenu visées) était insuffisante et ne pouvait servir de source d'information exhaustive. Toutefois, la création de divers crédits d'impôt, dans les années 1980, a provoqué des changements, le nombre de déclarants ayant augmenté en raison de la disponibilité de ces crédits. En outre, plusieurs sources de revenu non imposable qui n'étaient pas déclarées auparavant le sont maintenant, car elles ont un effet sur l'admissibilité aux crédits d'impôt. Cela a eu pour conséquence d'augmenter le champ d'application des données du fichier d'impôt. Même si les données de l'EFC et du fichier d'impôt comportent différentes forces et faiblesses, les résultats font de plus en plus l'objet de comparaisons. Les différences peuvent être difficiles à expliquer et risquent de semer la confusion.

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) a vu le jour en 1993. Elle a été essentiellement conçue pour fournir des données longitudinales sur le travail, le revenu et la famille, mais elle peut aussi fournir des estimations transversales du revenu. Le questionnaire sur le revenu est similaire à celui de l'EFC, bien que les répondants de l'enquête aient le choix de nous permettre d'accéder directement à leur fichier d'impôt (en supposant qu'ils aient rempli une

déclaration d'impôt) plutôt que de répondre à des questions portant sur le revenu. À l'heure actuelle, les données du fichier d'impôt sont utilisées dans 75 % des cas. L'EDTR se classe maintenant au troisième rang des principales sources potentielles de données annuelles sur la répartition du revenu. Quoique le fait de disposer d'un éventail de sources de données présente des avantages, il augmente également les écarts entre les résultats et la confusion chez les utilisateurs.

Enfin, l'EDTR n'est pas l'unique source de données sur la dynamique du revenu. Un échantillon tiré du fichier d'impôt a été relié de façon longitudinale, et propose une deuxième source de renseignements pour l'analyse des changements de revenu, des épisodes de faible revenu, etc. La Banque de données administratives longitudinales (BDAL) a l'avantage de couvrir une période plus étendue que le fichier de l'EDTR.

Les données sur le revenu occupent une place de premier choix à l'ordre du jour des gouvernements, des analystes de la politique, des groupes anti-pauvreté et des théoriciens. Statistique Canada s'inquiétait de plus en plus du risque de tirer, à partir de données provenant de diverses sources, des conclusions incohérentes sur les tendances se rapportant au revenu moyen et à l'inégalité ou à l'insuffisance des revenus. Par conséquent, un Groupe de travail des statistiques de revenu a été créé en 1996. On lui a confié le mandat de recommander des méthodes qui permettraient d'harmoniser les statistiques sur le revenu du Bureau, de réduire les coûts de production, d'améliorer la portée et la qualité des estimations du revenu et d'élaborer un cadre conceptuel.

2.2 Recommandations du Groupe de travail

Les activités du Groupe de travail ont pris fin au début de 1998. On recommandait d'abord de terminer l'élaboration du cadre conceptuel. Ce cadre englobera le revenu, les dépenses, l'actif et le passif. En plus d'articuler les concepts et leurs corrélations, ce cadre établira des définitions opérationnelles « idéales » qui

semblent réalisables, puis évaluera les sources de données actuelles en regard de ces définitions opérationnelles. Ce cadre sera également lié au cadre conceptuel des comptes nationaux. Les différences seront relevées et expliquées clairement. C'est là un projet d'envergure qui prendra un certain temps avant d'être mis en place, mais ce document est essentiel à nos efforts visant à aligner les diverses sources de données sur le revenu.

Deuxièmement, tout au long de leurs délibérations, les membres du Groupe de travail ont été surpris, à plusieurs reprises, des différences entre les procédures de contrôle et d'imputation utilisées par les diverses sources de données, ainsi que de l'impact potentiel de ces différences sur les résultats définitifs. Étant donné que le public considère le revenu comme un sujet délicat, les enquêtes portant sur le revenu (ou toute question sur le revenu incluse dans d'autres enquêtes) sont sujettes à des taux de refus plus élevés que, par exemple, les enquêtes portant sur le marché du travail. De plus, certains répondants peuvent se rappeler avoir touché un revenu mais en avoir oublié le montant exact. Bref, les données sur le revenu peuvent exiger un contrôle et une imputation considérables, et certains écarts peuvent se produire entre les sources de données en raison des différences inhérentes à ces procédures. Par conséquent, le Groupe de travail a recommandé l'élaboration d'un ensemble de directives pour le traitement des données, directives qui intègrent les meilleures pratiques utilisées par les diverses sources de données sur le revenu.

Troisièmement, les estimations du revenu tirées des enquêtes doivent être stratifiées à posteriori à l'aide de données administratives. Cette démarche tend non seulement à harmoniser les estimations provenant de diverses sources, mais les stabilise et compense pour certaines faiblesses inhérentes aux résultats des enquêtes comme, par exemple, la sous-représentation des salariés à revenu élevé, tout en préservant la diversité du sujet traité.

Quatrièmement, il y aurait lieu de créer une nouvelle Division des statistiques sur le revenu qui serait chargée de produire des données sur le revenu, les dépenses, l'actif (y compris les fonds de retraite) et le passif. Cette recommandation, qui facilitera la concrétisation des autres recommandations, a déjà été mise en œuvre.

La tâche du Groupe de travail consistait en fait à achever un processus déjà enclenché par la décision visant l'intégration de l'Enquête sur les finances des consommateurs et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu pour des raisons d'harmonisation et d'efficacité. Le reste du présent document traite de ce que nous avons appris jusqu'à maintenant sur les écarts entre les deux enquêtes.

3. INTÉGRATION DE L'EDTR ET DE L'EFC

La décision d'intégrer ces deux enquêtes a été prise en 1995. De 1996 à 1998, les enquêtes ont été menées parallèlement. Cette période se prête bien à l'évaluation des différences, permet d'exclure celles qui ne sont pas utiles ainsi que d'analyser et de comprendre celles qui subsistent. En 1999, l'EFC ne sera plus utilisée. Les estimations transversales du revenu pour l'année de référence 1998 proviendront alors de l'EDTR.

Au cours des deux dernières années, le personnel de l'EDTR et de l'EFC a collaboré étroitement pour que la transition s'effectue le plus en douceur possible. Cette question préoccupe les utilisateurs puisque les données de l'EFC alimentent les modèles de microsimulation qui servent à concevoir les politiques sociales et fiscales et à en suivre l'application. Le public surveille également de près les résultats, particulièrement en ce qui a trait à la mesure de la pauvreté et à l'atténuation de celle-ci.

Les principales préoccupations exprimées par les utilisateurs des données concernent, en premier lieu, l'impact de l'utilisation des données de l'impôt au lieu des données de l'EFC. Comme il a été mentionné précédemment, l'EDTR est

une enquête menée auprès des ménages, mais qui utilise, lorsque cela est possible, les données inscrites sur les déclarations de revenus des répondants plutôt que les réponses à un questionnaire sur le revenu. Cette façon de procéder a pour but de neutraliser le fardeau du répondant et d'augmenter la précision de l'enquête. La deuxième préoccupation exprimée porte sur l'impact de la transition vers l'échantillon de l'EDTR. Les méthodes de sélection d'échantillons pour ces deux enquêtes sont quasi identiques, mais l'échantillon de l'EDTR est sujet à l'érosion et à la sous-représentation des ménages d'immigrants. La troisième préoccupation relevée touche l'impact qu'auront les différences entre les deux systèmes de traitement. Le personnel de l'EDTR et de l'EFC a commencé une série d'études afin d'analyser les différences quantitatives globales entre les deux enquêtes et étudie minutieusement les préoccupations particulières exprimées par les utilisateurs des données.

Avant d'aborder ces questions, il serait utile de donner quelques précisions sur le stade de développement de l'EDTR. Contrairement à l'EFC, l'EDTR est une nouvelle enquête. Présentement, nous disposons de données pour deux années, soit 1993 et 1994. Lorsque les données de 1993 ont été disponibles, une comparaison a été faite avec l'EFC. Plusieurs différences ont été relevées, notamment un écart de 4 % (20 milliards de dollars) entre les estimations du revenu global provenant de ces deux sources. Après quelques mises au point au système EDTR, l'écart a été réduit à 14 milliards de dollars. Quoique le système EDTR soit un système récent, le besoin de produire des estimations transversales du revenu fera en sorte qu'il atteigne rapidement son plein potentiel.

Les comparaisons actuelles entre l'EDTR et l'EFC se fondent sur les données de 1994. Le traitement des données de 1995 a été complété récemment, et les données de 1996, en cours de traitement, seront disponibles en décembre 1998. Il sera alors possible de comparer les résultats sur une période de quatre ans.

À titre de référence, l'échantillon de l'EDTR se compose de groupes d'échantillons qui se chevauchent sur une période de 6 ans (graphique 1). Chaque échantillon comporte 15 000 ménages. Les renseignements sur les activités du marché du travail et sur le revenu sont recueillis auprès de tous les membres du ménage âgés de 16 ans et plus (environ 30 000 personnes par échantillon). Le premier échantillon a été réuni en 1993 et le deuxième en 1996. En 1997, un échantillon annuel complémentaire a été ajouté afin d'améliorer la justesse de l'estimation transversale. En tout, cela donne un échantillon cible d'environ 37 500 ménages, soit quelque 75 000 personnes âgées de 16 ans et plus. L'échantillon est un peu plus important que celui de l'EFC, mais les deux proviennent de la même base aréolaire.

Graphique 1: Échantillons de l'EDTR et échantillon complémentaire

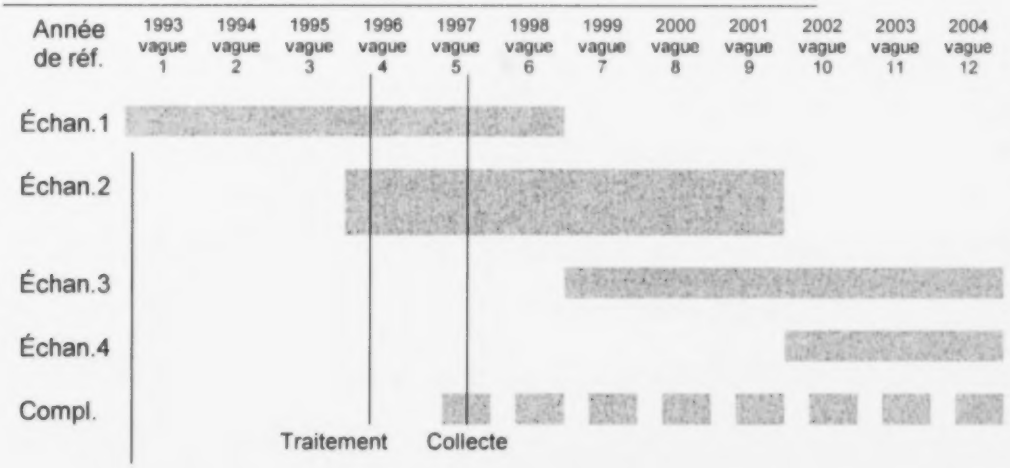

4. COMPARAISONS ENTRE L'EDTR ET L'EFC

Les estimations du revenu global et du revenu moyen provenant des deux enquêtes ont été comparées, de même que la répartition du revenu et les taux de

faible revenu. En règle générale, ces comparaisons sont rassurantes mais certains aspects doivent faire l'objet d'analyses plus poussées.

4.1 Revenu global

Le revenu global est la somme des revenus déclarés pour l'ensemble de la population visé par l'enquête. Il peut être utile pour donner une mesure approximative de la sous-estimation ou de la surestimation des diverses sources de revenu lorsqu'on le compare à des données provenant de sources externes telles que les données fiscales et les comptes nationaux.

Tableau 1: Revenu global, certaines sources de revenu, EDTR, EFC et statistiques fiscales, 1994

	EFC G $	EDTR G $	Impôt G $	EFC/ Impôt	EDTR/ impôt
Revenu global	527,5	533,1	546,8	0,96	0,97
Traitements et salaires	373,0	375,9	332,5	1,12	1,13
Sécurité de la vieillesse	19,3	18,5	17,6	1,07	1,05
Assurance-emploi	13,0	14,6	14,4	0,90	1,01
Aide sociale	11,2	12,0	12,0	0,93	0,84
Indemnisation des travailleurs	2,7	3,5	3,5	0,75	0,97
Régimes de retraite privés	20,9	25,9	24,7	0,85	1,05

Comme l'indique le tableau 1, les estimations du revenu global qui ressortent des deux enquêtes se rapprochent des estimations fiscales. Il n'est pas surprenant de constater que les résultats de l'EDTR s'en rapprochent un peu plus car les trois quarts des données proviennent du fichier d'impôt.

L'étude des résultats de sources de revenu particulières révèle toutefois certaines anomalies intéressantes. À titre d'exemple, l'EDTR plus que l'EFC sous-estime

dans une plus grande mesure le revenu provenant de l'aide sociale. De plus, même les données fiscales semblent sous-estimer les prestations d'aide sociale. Voici quelques explications possibles :

- l'érosion de l'échantillon de l'EDTR est plus forte au bas de l'échelle de revenus parce que la population visée est plus mobile et qu'il est plus difficile de remonter jusqu'à elle;

- les différences entre les méthodes d'imputation : les méthodes de l'EFC accordent une plus grande importance au revenu provenant de l'aide sociale que ne le fait l'EDTR.

Les estimations des deux enquêtes montrent que les traitements et salaires versés aux employés sont supérieurs aux montants indiqués par les données fiscales. Cette différence peut s'expliquer en partie par les revenus non déclarés dans les données fiscales, mais cette explication est insuffisante. Comme on le verra plus loin, les revenus moyens sont très rapprochés. Les estimations démographiques (population selon le groupe d'âge, le sexe et la province) utilisées pour pondérer les données d'échantillon peuvent aussi expliquer cet écart. Les deux enquêtes se servent du même ensemble d'estimations indépendantes pour étalonner leurs données, lesquelles tendent à s'aligner les unes sur les autres. Par contre, comme les estimations de la population sont parfois sujettes à l'erreur, les données de l'enquête peuvent différer des données provenant d'autres sources (p. ex., les statistiques fiscales) théoriquement comparables mais qui ne s'appuient pas sur les mêmes estimations démographiques.

Tableau 2: Revenu global avant et après impôt, EFC, EDTR et statistiques fiscales, 1994

	EFC G $	EDTR G $	Impôt G $	EFC Impôt	EDTR Impôt
Revenu avant impôt	527,5	533,1	546,8	0,96	0,97
Impôt payé	102,5	101,9	100,5	1,02	1,01
Revenu après impôt	425,0	431,2	446,4	0,95	0,97
Ratio après impôt/avant impôt	0,81	0,81	0,82		

Dans l'EDTR, les renseignements fiscaux sont habituellement tirés du fichier d'impôt à moins que l'autorisation d'utiliser les données fiscales ait été refusée. Dans ce cas, on impute en général le montant en se fondant sur le modèle de régression de l'impôt à payer. Le modèle reflète, entre autres choses, le niveau de revenu, la situation familiale, les déductions admissibles et la province de résidence. Le modèle a été comparé aux données du fichier d'impôt et jugé convenable. Dans l'EFC, la méthodologie d'imputation de l'impôt à payer est différente. Dans les deux cas, les enquêtes estiment le montant d'impôt à payer qui peut différer du montant d'impôt réellement payé. Ce facteur peut contribuer à la surestimation.

Les statistiques fiscales sont un point de repère fort utile, mais il en existe beaucoup d'autres. Les comptes nationaux fournissent d'autres estimations du revenu global. Ils tirent d'ailleurs leur force du fait qu'ils utilisent plusieurs sources administratives et sources d'enquête. Dans le tableau ci-dessous, les estimations des comptes nationaux ont été rajustées de façon à pouvoir correspondre théoriquement au contenu et à la population ciblés par les deux enquêtes.

Tableau 3: Revenu global, certaines sources, EFC, EDTR et comptes nationaux, 1994

	EFC G $	EDTR G $	CN G $	EFC/ CN	EDTR/ CN
Revenu total	527,4	533,1	497,9	1,06	1,07
Traitements et salaires	373,0	375,9	349,9	1,07	1,08
Revenu de placement	18,7	20,6	35,3	0,53	0,58
Sécurité de la vieillesse	19,3	18,5	18,8	1,02	0,98
Assurance-emploi	13,0	14,6	14,9	0,87	0,98
Indemnisation des travailleurs	2,7	3,4	3,9	0,68	0,88

Dans cette comparaison, les deux enquêtes surévaluent le revenu global. Les traitements et salaires (de loin le plus important des éléments) sont surestimés approximativement dans la même proportion. Parmi les autres sources de revenu mentionnées au tableau 3, les revenus de placement se distinguent des autres sources de revenu. En règle générale, les enquêtes auprès des ménages ont beaucoup de difficulté à cerner les revenus de placement, et ces deux cas ne font pas exception. Ce phénomène, probablement attribuable à une combinaison de facteurs (non-réponse de la part des salariés à revenu élevé et déclaration insuffisante des revenus de placement de la part des répondants), illustre bien les avantages qu'il y aurait à procéder à l'étalonnage à l'aide d'estimations externes.

4.2 Revenu moyen

Les deux graphiques ci-après montrent la proportion de la population qui déclare un revenu ainsi que les estimations du revenu moyen. Les estimations de l'EDTR ayant trait à la population qui déclare un revenu sont quelque peu supérieures à celles de l'EFC, particulièrement dans la catégorie des 24 à 44 ans. Ce point est important parce que les estimations du revenu moyen étant calculées en divisant le revenu total par le nombre de soutiens de famille, un plus grand nombre de

soutiens de famille entraîne la baisse du niveau du revenu moyen, toutes choses étant égales par ailleurs.

Les estimations du nombre de personnes gagnant un revenu sont plus élevées dans l'EDTR à cause surtout, semble-t-il, des différences dans la façon dont les systèmes traitent les transferts gouvernementaux qui sont à toutes fins utiles versés à la cellule familiale. L'EDTR les impute au membre de la famille qui les déclare. L'EFC utilisait une approche un peu plus complexe, mais a depuis aligné ses méthodes sur celles de l'EDTR.

Graphique 2: Proportion de personnes touchant un revenu, selon le groupe d'âge, 1994

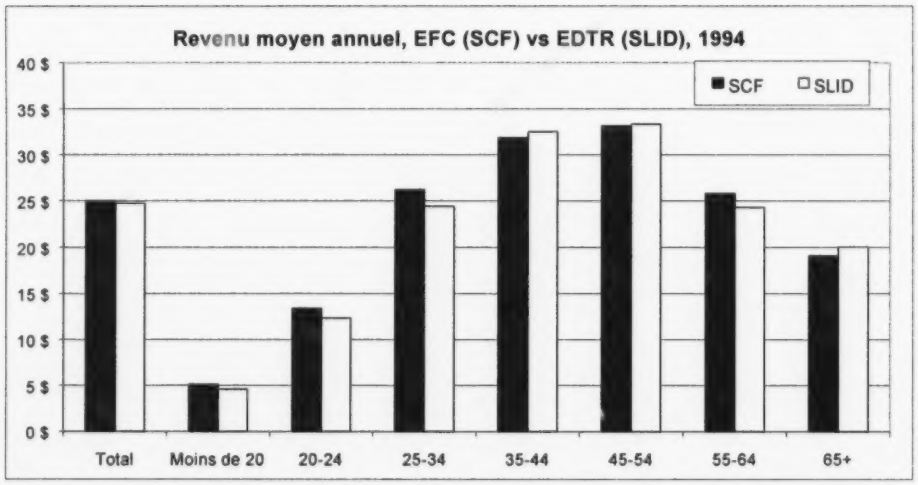

Graphique 3: Revenu annuel moyen, particuliers touchant un revenu, selon le groupe d'âge, 1994

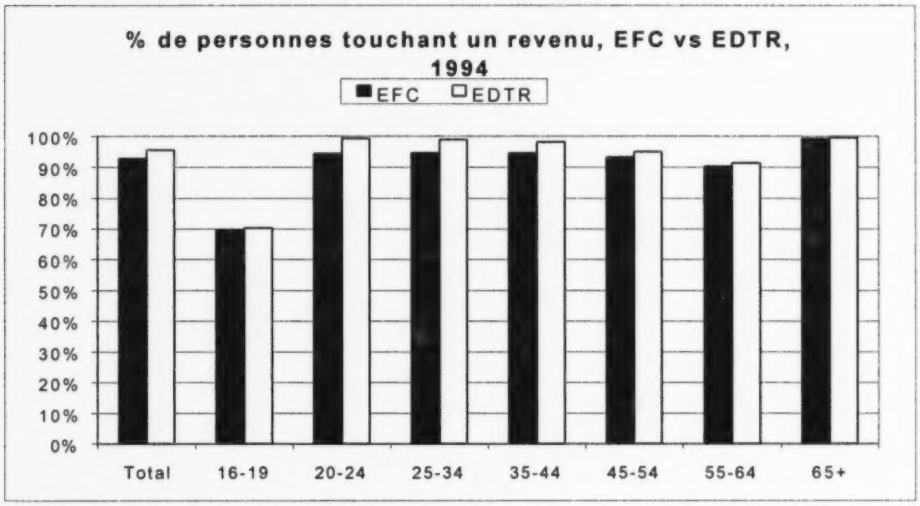

(Les $ sont exprimés en milliers)

Le revenu moyen pour tous les groupes d'âges est sensiblement le même dans l'EFC et dans l'EDTR. Toutefois, l'EFC indique des salaires plus élevés que les chiffres de l'EDTR pour les trois groupes d'âges les plus jeunes, alors que les données de l'EDTR montrent, pour les trois ou quatre groupes d'âges les plus vieux, des revenus supérieurs à ceux indiqués par l'EFC.

4.3 Répartition du revenu

L'inégalité du revenu est une préoccupation majeure. Il est donc important de se pencher sur ce que nous apprennent les deux enquêtes et de se demander si elles montrent une répartition similaire. Le fait que l'EDTR utilise des données fiscales peut donner à penser qu'elle est plus représentative de la partie supérieure de la courbe de répartition du revenu que l'EFC qui s'appuie uniquement sur le revenu déclaré; toutefois, c'est plutôt le contraire qui se produit, l'EDTR comportant une

plus grande portion de soutiens de famille à faible revenu (graphique 4) que l'EFC.

Graphique 4: Répartition de la population selon le revenu personnel (avant impôt), 1994

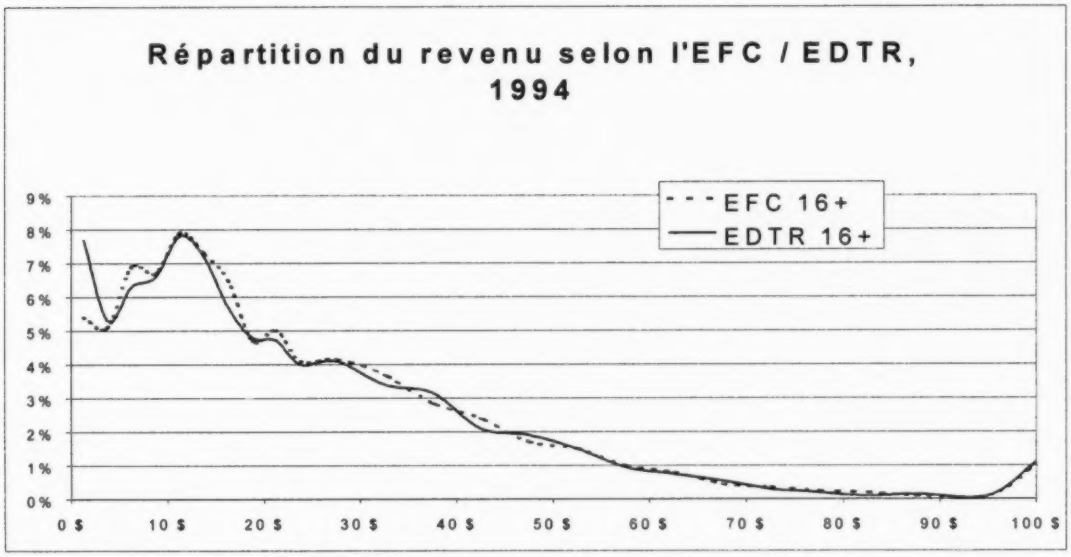

(Les $ sont exprimés en milliers)

Ce phénomène exige évidemment une étude plus poussée.

4.4 Taux de faible revenu

Statistique Canada produit une mesure de faible revenu, le seuil de faible revenu (SFR). Cette mesure se fonde sur le revenu des ménages et sur les données sur les dépenses. Il s'agit de la ligne de démarcation où près de 55 % du revenu familial avant impôt serait, selon toute vraisemblance, consacré au logement ainsi qu'à l'achat de nourriture et de vêtements. Les SFR sont calculés pour des familles et pour des collectivités de tailles différentes.

Même si les taux de faible revenu sont douteux, les changements sont surveillés de près par le public. Par conséquent, la similarité des taux de l'EDTR et de l'EFC est une question importante. Le graphique 5 compare les taux de 1994.

Graphique 5: Taux de faible revenu, 1994

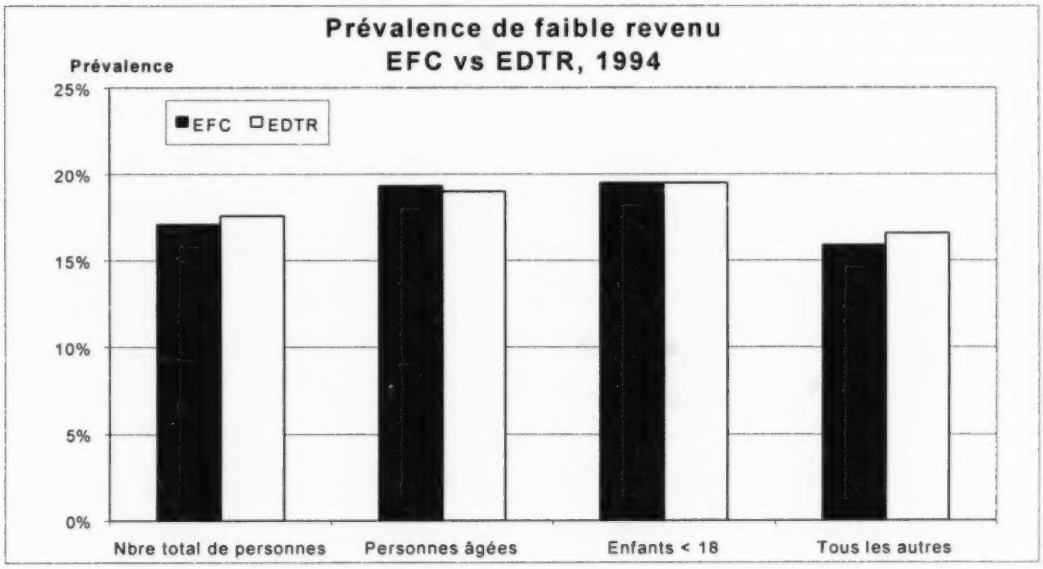

Quoique les niveaux de revenus global et moyen indiqués par l'EDTR soient supérieurs, l'EDTR produit aussi des estimations supérieures de faible revenu. Toutefois les résultats des deux enquêtes sont proches : la prévalence de faible revenu est de 17,1 % dans l'EFC et de 17,6 % dans l'EDTR. L'EDTR indique un pourcentage inférieur à celui de l'EFC pour les personnes âgées (65 ans et plus), et il y a lieu de croire que cette différence est due à l'utilisation de données fiscales.

5. IMPACT DE L'UTILISATION DE DONNÉES FISCALES : ÉTUDE

Puisque les utilisateurs se sont inquiétés du fait que l'EDTR fait appel à des données fiscales, une étude spéciale a été conçue pour évaluer l'incidence de ce facteur. La comparaison de l'échantillon de l'EFC de 1995 au fichier d'impôt (au moyen de caractéristiques homologues telles que le nom, l'adresse, la date de naissance et l'état civil) a permis d'obtenir un taux d'appariement de 80 %. Dans le cas des dossiers où une correspondance a été établie, nous avons substitué les données fiscales aux données sur le revenu recueillies lors d'une interview. Cette démarche a produit deux ensembles de données à comparer – les données originales de l'EFC et les dossiers de l'EFC dont 80 % avaient été remplacés par des données fiscales -- afin de permettre d'analyser jusqu'à un certain point l'impact de la transition vers des données fiscales, tous les autres facteurs demeurant constants.

Le tableau 4 indique que l'utilisation de données fiscales augmente l'estimation du revenu global de 11 milliards de dollars, soit 1,9 %, compte tenu du même ensemble de répondants.

Tableau 4: Revenu global, données de l'EFC et données combinées Impôt/EFC, personnes seuleset familles*, 1995

	EFC G $	Données combinées impôt/EFC G $	Différence
Total	549,8	560,2	1,9
Personnes seules	93,6	93,4	- 0,2
Personnes âgées	20,9	21,3	2,2
Autres	72,7	72,0	- 0,9
Familles	456,2	466,8	2,3

* En se fondant sur les familles économiques, définies comme toutes les personnes liées par le sang, le mariage ou l'adoption et vivant sous le même logement.

Le tableau 4 met en évidence la situation des personnes âgées de 65 ans et plus qui vivent seules, ce groupe enregistrant historiquement un pourcentage élevé de personnes à faible revenu. Dans ce tableau, les taux de revenu basés sur les données fiscales sont supérieurs à ceux de l'EFC tant pour les personnes âgées vivant seules que pour les familles.

Le taux de faible revenu (qui se fonde sur le revenu familial de chaque personne) est néanmoins un peu plus élevé lorsque des données fiscales sont utilisées : 18,5 %, contre 17,8 % pour l'EFC, indiquant que la répartition du revenu sous-jacente est différente dans les deux études.

6. ÉTUDE DE SIMULATION

Une seconde étude a été entreprise afin d'évaluer l'impact de la transition vers un échantillon de l'EDTR. Il y a risque que l'érosion de l'échantillon fausse les estimations du revenu familial puisque que l'on croit que la mobilité géographique et notre capacité de remonter jusqu'aux personnes qui ont déménagé varient en fonction du niveau de revenu des personnes de l'échantillon. De plus, le plan de l'échantillon peut amener la sous-représentation des ménages d'immigrants. Au stade initial de la constitution de l'échantillon, les ménages d'immigrants sont représentés, mais au fur et à mesure que l'échantillon vieilli, les nouveaux ménages constitués uniquement d'immigrants ne sont pas recensés. (Les immigrants qui vont habiter avec des ménages existants sont représentés dans l'échantillon parce que l'EDTR saisit les données sur les personnes qui emménagent avec quiconque a été choisi dans l'échantillon original.)

Afin de vérifier l'impact des différences entre les échantillons, les données des répondants de l'EDTR ont été soumises au système de traitement de l'EFC. Il a fallu modifier les variables d'entrée de l'EDTR afin qu'elles ressemblent à celles de l'EFC. Toutefois, en comparant les résultats de la simulation à ceux de l'EFC,

nous avons acquis une certaine connaissance des différences entre les échantillons *puisque le système de traitement est une constante.*

Le graphique 6 illustre l'impact du changement sur les estimations du revenu moyen. Il y a très peu de différences en ce qui a trait à l'ensemble de la population, bien que les données de l'EDTR placent les personnes âgées dans une situation financièrement plus avantageuse que les données de l'EFC. Cette représentation correspond à d'autres résultats indiquant que l'utilisation de données fiscales grossit quelque peu le revenu des aînés.

Graphique 6: Revenu moyen avant impôt, EFC vs simulation

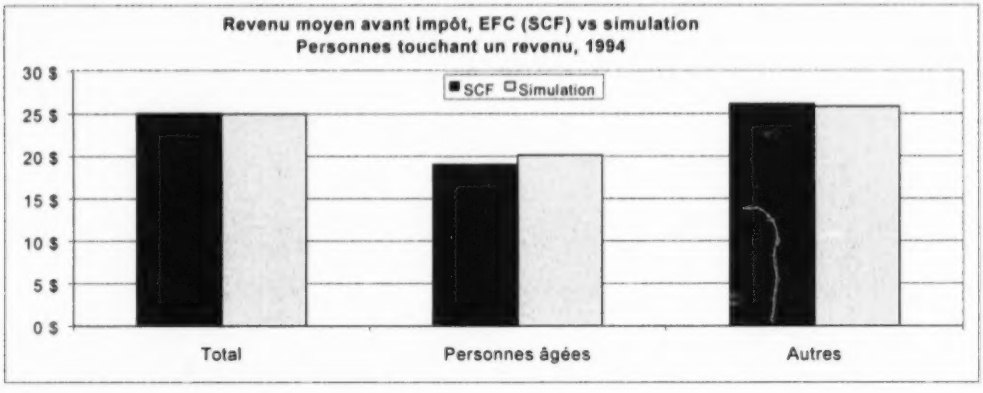

(Les $ sont exprimés en milliers)

L'incidence sur les taux de faible revenu est minime; le taux de 1994 pour toutes les personnes comprises dans l'EFC correspondait à 17,1 %; l'échantillon de l'EDTR traité par le système EFC a engendré un taux de faible revenu de 17,2 %. Les taux qui se rapportent aux personnes âgées étaient identiques. Dans le cas des enfants de 18 ans et moins, la simulation a produit un pourcentage de 18,7 %, soit un taux légèrement inférieur au résultat de 19,5 % obtenu par l'EFC.

Cette simulation peut également être comparée aux résultats de l'EDTR. Dans ce cas, parce que les mêmes dossiers d'échantillon ont été traités par deux systèmes différents, il est préférable d'isoler l'impact des différences de traitement.

Le graphique 7 compare les estimations de revenu moyen pour l'EDTR et pour l'échantillon de l'EDTR traité par le système EFC. À ce niveau élevé, les deux ensembles d'estimations sont très proches l'un de l'autre. Toutefois, le système EFC produit un taux de faible revenu de 17,2 % contre 17,6 % pour l'EDTR; pour ce qui est des enfants de moins de 18 ans, les taux sont respectivement de 18,9 % et de 19,5 %. Les deux systèmes de traitement génèrent donc des différences dans la répartition du revenu

Graphique 7: Revenu moyen avant impôt, EDTR vs simulation

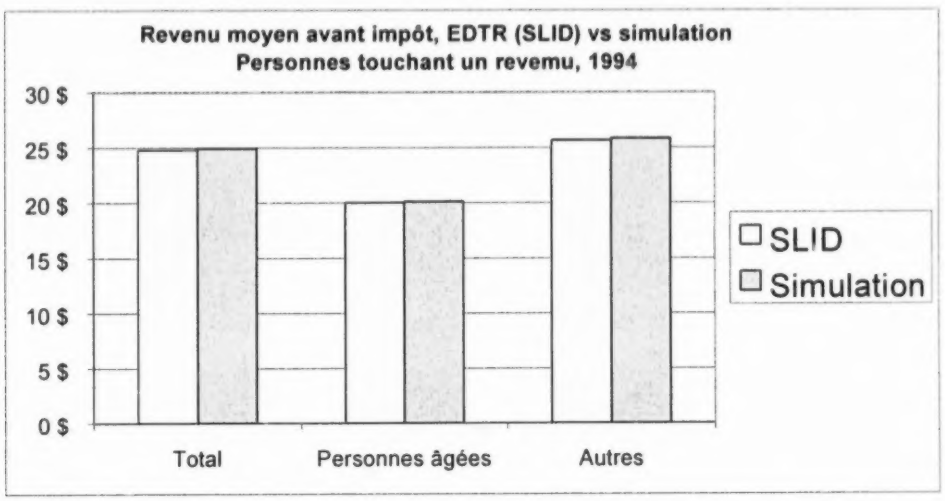

7. CONCLUSION

Ces études démontrent que les écarts observés en 1993 entre les résultats de l'EDTR et ceux de l'EFC ont été sensiblement réduits par les ajustements aux systèmes de traitement. Dans l'ensemble, les estimations du revenu transversales pour 1994 se rapprochent passablement l'une de l'autre. Ces résultats ont rassuré quelque peu les utilisateurs des données, quoique ces derniers se demandent si les similitudes peuvent tenir le coup lorsque les données sont désagrégées.

Les études d'évaluation ont aussi montré qu'il est difficile de cerner avec précision les causes des écarts entre les enquêtes afin d'analyser ces différences et d'en faire part aux utilisateurs. Le travail que nous avons accompli jusqu'à maintenant fait ressortir les secteurs qui exigent plus de travail. En plus d'analyser l'impact de la fusion EDTR/EFC, c'est un premier pas vers l'élaboration de directives de traitement des données qui sera utile pour aligner les estimations du revenu provenant de diverses sources.

8. REMERCIEMENTS

Les auteures tiennent à remercier M. Peter Hewer pour le dépouillement des données à la base du présent document.